“Le Canard enchaîné” soupçonné d’emploi fictif, une enquête ouverte pour “abus de biens sociaux” et “recel” (MàJ)

29/08/2022 à 16h18



29/08/22

Selon un journaliste de l’hebdomadaire satirique, la compagne d’un des dessinateurs historiques du journal aurait bénéficié d’un emploi fictif pendant environ vingt ans.

Le Canard enchaîné a-t-il rémunéré l’épouse de l’un de ses anciens dessinateurs sans que celle-ci fournisse de travail effectif ? C’est ce que cherchent à déterminer les enquêteurs de la section F2 du parquet de Paris (les affaires économiques, financières et commerciales) qui ont entrepris, cet été, d’auditionner des salariés du 173, rue Saint-Honoré (Paris 1er), siège de l’hebdomadaire satirique.

Une plainte contre X a été déposée le 10 mai pour abus de biens sociaux et recel d’abus de biens sociaux par Christophe

Nobili, journaliste au *Canard* depuis une quinzaine d'années. Selon nos informations, le rédacteur aurait des raisons de penser que la compagne d'un des dessinateurs historiques du journal, qui en fut longtemps administrateur, aurait bénéficié d'un emploi fictif pendant environ vingt ans.Lire aussi : Article réservé à nos abonnésAu « Canard enchaîné », une cellule syndicale jette un pavé dans la mare

« La plainte ne vise pas le journal, mais un système qui a été mis en place par deux ou trois personnes, et sur lequel d'autres ont peut-être fermé les yeux », explique l'avocat de Christophe Nobili, Pierre-Olivier Lambert, assisté de Me Maria Cornaz Bassoli. Interrogé, au cours de l'hiver 2021, par Christophe Nobili, le directeur général délégué et directeur de la publication, Nicolas Brimo, n'aurait pas apporté de réponse satisfaisante aux yeux du journaliste, ce qui l'a conduit à engager une procédure en son nom propre, détaille Me Pierre-Olivier Lambert.

Le Monde

27/08/22

Le journal *Le Canard enchaîné* est visé par une enquête préliminaire ouverte par le parquet de Paris pour "abus de bien sociaux" et "recel", selon les informations de France Inter. Le journal est soupçonné d'emploi fictif, après une plainte de l'un de ses journalistes.

Le journaliste de la rédaction qui a porté plainte contre X le 10 mai dernier n'est autre que Christophe Nobili, celui qui avait sorti l'affaire des emplois fictifs du couple Fillon, en 2017, au sein du *Canard enchaîné*. Le journaliste a découvert au sein des effectifs du journal, composés d'une vingtaine de

personnes, une salariée qu'il ne connaissait pas, dont la carte de presse est affiliée au journal satirique.

Le préjudice est estimé à 3 millions d'euros

Cette salariée se révèle être la compagne du dessinateur André Escaro, 94 ans aujourd'hui, une signature historique du journal depuis 1959 et membre du conseil d'administration du journal jusqu'à l'été dernier jusqu'au 22 juin dernier.

Christophe Nobili a hésité à dénoncer ces faits, pour la réputation de son journal, mais le silence lui aurait été insupportable. Un *"dilemme terrible",* selon son avocat maître Pierre-Olivier Lambert. Selon lui, les versements de salaires incriminés courent sur une période d'environ vingt ans et atteignent un préjudice estimé à trois millions d'euros.

Après sa plainte déposée le 10 mai dernier avec le statut de lanceur d'alerte, les policiers de la brigade financière de Paris ont entamé leur enquête. Dès le début de l'été, une première série d'auditions des salariés de l'hebdomadaire a eu lieu. Ces auditions se sont accélérées cette dernière semaine.

France TV info